

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 5 mai à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard
Stéphane Hamel
Claude Lacroix
Mario Lemire
Bruno Martel
Mike-James Noonan

Formant quorum sous la présidence du maire Clive Kiley.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

1) Adoption de l'ordre du jour

96-05-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec le report du point 13.8 à la séance du 2 juin et, avec la demande du conseiller Mike-James Noonan, d'ajouter le point 14.3 *Gala reconnaissance 2014 - Les étoiles de la Jacques-Cartier*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 8 avril 2014

97-05-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014 soit adopté.

3) Urbanisme

3.1 Rapport des permis et certificats du mois d'avril 2014

DÉPÔT Le rapport des permis et certificats du mois d'avril 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Règlement 468 modifiant le Règlement (349) sur la construction afin de préciser les normes de protection contre les incendies pour la construction de bâtiments adjacents ou intégrés à un bâtiment principal, relatives aux murs coupe-feu

ADOPTION *CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 février 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le règlement modifiant le *Règlement sur la construction (349) afin de préciser les normes de protection contre les incendies pour la construction de bâtiments adjacents ou intégrés à un bâtiment principal, relatives aux murs coupe-feu* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Consultation publique et adoption – Second projet - Règlement 471 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones

98-05-14

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 471 modifiant le *Règlement sur le zonage (352) afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement ont été adoptées dans le premier projet lors de la séance tenue le 3 mars 2014 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le Conseil municipal adopte, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 471 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QU'*une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ait lieu, conformément à la Loi, le mercredi 14 mai 2014 de 9h à 21h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Désignation de monsieur François Bissonnette à titre responsable local de la gestion des cours d'eau au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

99-05-14

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de la Jacques-Cartier*, adopté par la MRC le 21 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique et cette stratégie nécessitent la nomination d'une personne responsable de cette gestion sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominique Lalonde avait été nommé à ce poste par la résolution numéro 73-05-13, le 6 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lalonde ne travaille plus à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal désigne M. François Bissonnette, Inspecteur municipal, comme Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure de signature du registre pour la tenue d'un référendum sur le Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones

DÉPÔT

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure de signature du registre pour la tenue d'un référendum* et en fait le dépôt aux membres du Conseil municipal.

3.6 Certificat d'attestation relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 466 modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble

DÉPÔT

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du Conseil municipal.

4) Travaux publics

4.1 Voirie

AVIS DE MOTION

4.1.1 Règlement 477 sur le déneigement

AVIS DE MOTION est donné par la présente, par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 477 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT »

4.1.2 Octroi de mandat de représentation au contentieux de la Municipalité dans le dossier de Geraldine O'Shea

100-05-14

CONSIDÉRANT QUE madame Géraldine O'Shea a signifié à la Municipalité une action en dommages et intérêts sous le régime de la *Loi sur la protection des arbres*, le 23 avril 2014 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est dès lors nécessaire de déposer des procédures en défense au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le contentieux de la Municipalité, la firme Stein Monast avocats, soit mandaté afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à venir.

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Adjudication d'un contrat à Pavco inc., au montant de 149.47\$ la tonne métrique plus taxes, pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité

101-05-14

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AO14-295, par invitation, pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues de la Municipalité pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2014 est estimé à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne budgétaire annuelle depuis 3 ans est de 30 000\$ pour une quantité moyenne de 180 tonne métrique ;

101-05-14 *CONSIDÉRANT QUE*, suite à quatre (4) invitations, deux (3) soumissions ont été reçues :

Bleau Terrassement et Pavage ltée.	190.00 \$ tm
Go-Pel Excavation Pavage et Soudure Expert	-- \$ tm
Grizzli Asphalte Inc.	300.00 \$ tm
Pavco inc.	149.47\$ tm

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE la Conseil municipal, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Pavco inc. au montant de 149.47\$ la tonne métrique pour l'année 2014 pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité de Shannon, conformément à l'appel d'offres AO14-295 ;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses en conséquence, taxes en sus, et que celles-ci soient payées à même le fonds général compte tenu des crédits appropriés au budget 2014.

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Adjudication d'un contrat à Marquage et Traçage Québec Inc., au montant de 12 990.30\$ plus taxes, pour le marquage des lignes de rues et chemins de la Municipalité

102-05-14 *CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire retenu dans la résolution 69-04-12 soit Lignes Maska Inc., n'a pas été en mesure de remplir les obligations prévues au contrat et que, de ce fait, la Municipalité a dû résilier celui-ci, conformément au devis ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est toujours valide et maintenue par ledit soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le Conseil municipal entérine la résiliation du contrat adjudgé à Lignes Maska Inc., décrétée par le directeur des Travaux publics vers le 15 juillet 2013 ;

QUE le Conseil municipal octroie un contrat à Marquage et Traçage Québec Inc. au montant de 12 990.30 plus taxes, pour le marquage des lignes de rues et chemins de la Municipalité ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Adjudication d'un contrat à Habitations Danny-Girard inc., au montant de 6 013.38\$ plus taxes, pour divers travaux de rénovation au centre communautaire et appropriation des crédits nécessaires

103-05-14 *CONSIDÉRANT* le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

CONSIDÉRANT le budget 2014 de la Municipalité ;

103-05-14

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de procéder, de façon urgente, à des travaux de rénovation au Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal accorde un contrat à Habitations Danny Girard inc., au montant de 6 013.38\$ plus taxes, pour divers travaux de rénovation au Centre communautaire ;

ET QUE le Conseil municipal accorde les crédits budgétaires nécessaires pour l'adjudication de ce contrat et les approprient à même les surplus accumulés de la Municipalité au 31 décembre 2012 et que, en conséquence, il en autorise la dépense ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Adjudication d'un contrat à Habitations Danny Girard Inc., pour un montant de 8 490.58\$ plus taxes, pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et appropriation des crédits nécessaires

104-05-14

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

CONSIDÉRANT le budget 2014 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de procéder, de façon urgente, à des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville afin de permettre au Service des Finances et du Greffe de compléter sa réorganisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal accorde un contrat à Habitations Danny-Girard inc., pour un montant de 8 490.58\$ plus taxes, pour des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville ;

QUE le Conseil municipal accorde les crédits budgétaires nécessaires pour l'adjudication de ce contrat et les approprient à même les surplus accumulés de la Municipalité au 31 décembre 2012 et que, en conséquence, il en autorise la dépense ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Parcs

Le conseiller Claude Lacroix informe les citoyens que les stations d'exercice sont déjà montées dans le garage municipal. L'installation de ces équipements débutera au début du mois de juin. Il y aura deux stations pour les handicapés.

4.3 Aqueducs et égouts

Le conseiller Claude Lacroix déclare que l'eau brune est due au rinçage effectué par la municipalité. Dès la réception du Certificat d'autorisation du gouvernement du Québec, le séquestrant sera mis en place pour contrer ce problème.

5) Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

Le conseiller Mike-James Noonan informe les citoyens que la balle molle est commencée et la pétanque débutera à la fin mai.

5.2 Événements spéciaux

Le conseiller Mike-James Noonan déclare que deux nouveaux événements s'ajoutent au Summerfest, soit le tournoi de Deck Hockey et l'installation d'un bassin de pêche par l'organisme Catshalac.

5.2.1 Adjudication d'un contrat à Entreprises Hugo Girard inc., au montant de 11 500\$ plus taxes, pour l'organisation de la compétition « Championnat provincial des Hommes Forts – Coupe du Québec des hommes forts 2014 » durant le festival Ironfest 2014

105-05-14

CONSIDÉRANT la tenue, depuis 3 ans, du festival Ironfest sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce festival est organisé par un comité consultatif dûment autorisé pour ce faire ;

CONSIDÉRANT QUE ce festival fait partie de la programmation des activités du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT l'article 938 du *Code municipal du Québec*, lequel mentionne que la Municipalité peut accorder un contrat sans appel d'offres dans la mesure où une démonstration documentée est faite qu'il y a un seul fournisseur disponible ;

CONSIDÉRANT QUE Entreprises Hugo Girard est la seule entreprise disponible et autorisée à organiser les activités du Championnat provincial des hommes forts du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal accorde un contrat à Entreprises Hugo Girard Inc. au montant de 11 500\$ plus taxes, pour l'organisation de la compétition « Championnat provincial des Hommes Forts – Coupe du Québec des hommes forts 2014 » durant le festival Ironfest 2014 ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Sécurité publique et Incendies**6.1 Règlement 474 modifiant le Règlement (465) sur la circulation des véhicules hors route**

ADOPTION

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le Règlement modifiant le Règlement modifiant le règlement sur la circulation des véhicules hors route » (465) est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Règlement 481 modifiant le Règlement sur la sécurité incendie

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Bruno Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 481 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE (442) »

6.3 Règlement 476 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 476 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES ET LA TRANQUILITÉ DES SECTEURS RÉSIDENTIELS »

6.4 Plan d'organisation des ressources policières 2013-2014 de la MRC

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Plan d'organisation des ressources policières 2013-2014 de la MRC La Jacques Cartier* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

6.5 Rapport annuel 2013 du Service de Police de la MRC de la Jacques-Cartier

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2013 du Service de Police de la MRC La Jacques-Cartier* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Le conseiller Bruno Martel fait état des déplacements effectués par le personnel du Service des Incendies : 8 sorties pour les premiers répondants et 2 incendies, contrairement à 20 et 5 respectivement, le mois dernier. La fin de semaine du 16 mai se produira une compétition d'épreuves à Montréal pour les pompiers, Défi Gratte-Ciel. Trois pompiers ont ramassé près de 800 \$ qui seront versés à la cause de la dystrophie musculaire. Le 4 mai se tenait la Journée internationale des pompiers.

Un processus de recrutement est en cours pour augmenter le nombre de pompiers ; douze candidatures ont été reçues. Il y a aussi un avis de concours pour le poste de lieutenant et capitaine.

7) Environnement et hygiène du milieu**7.1 Gestion des matières résiduelles;**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8) Culture et vie communautaire**8.1 Modifications au plan d'action 2013-2016 de la Politique de la famille et des aînés**

ADOPTION

Les modifications au Plan d'action 2013-2016 de la Politique municipale de la Famille et des Aînés sont adoptées, telles que déposées au Conseil, comme si elles étaient ici au long récitées.

9) Enjeux régionaux et métropolitains**9.1 Rapport financier 2013 de la MRC de La Jacques-Cartier**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2013 de la MRC La Jacques-Cartier* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

9.2 Rapport financier 2013 de la Communauté métropolitaine de Québec

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2013 de la Communauté métropolitaine de Québec* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

10) Correspondance – dépôt de la liste du mois de mai 2014

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

11) Comptes du mois d'avril 2014 – Dépôt et autorisation de paiement

106-05-14

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Girard, APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel QUE les comptes suivants soient payés :

911 Pro	Équipement - incendies	1 195.74\$
ADV Excavation Inv.	honoraires professionnels - traitement d'eau	5 844.18\$
Agence du Revenu du Canada	DAS pour avril	14 995.11\$
Alain Castonguay	réunions - incendies et téléphone cellulaire	108.64\$
Archambault	livres - biblio	789.67\$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90\$
Bell Canada	téléphones	2 481.98\$
Bell Mobilité	cellulaires	160.84\$
Bernard Gagné	remboursement - dépenses électorales	600.61\$
Boilard Renaud en Fiducie	taxes municipales/scolaire sur le terrain acheté pour notre parc	813.44\$
Bon Air Réfrigération Inc.	entretien - ventilation	356.42\$
Brigitte Olivier	remboursement - kilométrage	10.00\$
Brunet Plus Val-Bélair	achats médicales - epipens, etc..	447.15\$
Bruno Martel	remboursement - dépenses électorales	587.36\$
Bureautique Lacouline Inc.	pour la machine postale	51.68\$
Cam-Trac Bernières	pièces pour Kubota	1 162.34\$
Canac Marquis Grenier	divers pour le centre, garage, chalet, etc.	2 783.84\$
Capitale en Fête	honoraires professionnels - facture Wfest	2 989.35\$
Carbu-Diam Québec Inc.	affutage des couteaux de la déchiqueteuse	41.39\$
Caron & Guay	entretien	67.84\$

Carrières Québec Inc.	accotements de rues	747.17\$
Cartier	pièces pour le camion	72.26\$
Catherine Houle, graphiste	conception de l'écusson - incendies	360.00\$
Chasseur de la nature	livres - biblio	30.00\$
Christiane Landry	remboursement - dépenses électorales	641.31\$
Capitale Chrysler	achat de camion et plaques	24 358.53\$
Clive Kiley	remboursement - dépenses électorales	716.21\$
Claude Juneau	remboursement - vaccins	85.00\$
Claude Lacroix	remboursement - dépenses électorales	687.41\$
CLD de la Jacques-Cartier	Gala Reconnaissance de la J.Cartier	919.80\$
Concepts Gingras	toilettes des parcs	247.20\$
Cynthia Girard	honoraires professionnels - cours d'espagnol	750.00\$
Cyr Ouellet	réunions - incendies	30.00\$
De la landen	système postale	258.69\$
Déneigement Michel Bertrand	honoraires professionnels - chemin Kilkenny	402.41\$
Dicom Express	messagerie	160.72\$
Dion Moto St-Raymond	pièces pour ski-doo	247.19\$
Distributions LFP Prévost	lait/crème/eau	91.25\$
Drolet Ressorts	réparations au Freightliner	1 948.47\$
E.B.Q.M.	photocopieur	431.75\$
Eko (F. Dufresne)	essence	332.14\$
Elaine Neville	remboursement - kilométrage et fournitures	158.11\$
Entreprises Hugo Girard Inc.	dépôt - signature du protocole pour IronFest	5 748.75\$
Équipement de Restaurant Bouchard	fournitures pour cuisine - Shannon Hall	6 385.50\$
Équipements LAV	location - balai, etc.	571.20\$
Eric Bouchard	réunions - incendies	24.04\$
Eric Blais	réunions - incendies	11.77\$
Esri Canada	logiciel - urbanisme	1 655.65\$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	extincteurs	308.02\$
Fleuriste Flora-Gi Enr	semaine des professionnels	182.30\$
Fondation du CSHSC/Jacques-Cartier	tournoi de golf	800.00\$
Francine Girard	remboursement - dépenses électorales	527.18\$
Garage René Bertrand Inc.	honoraires professionnels - remorque - Freightliner	149.46\$
Groupe Phaneuf Inc.	party des bénévoles - hon. prof. - spectacle	3 449.25\$
Habitations Danny Girard Inc.	travaux au bureau municipal et centre comm.	13 670.42\$
H/G Électrique Inc.	Hon. prof. - caserne, garage, etc. et bureau	15 610.91\$
Hilti Canada Corporation	lunettes de sécurité - voirie	199.78\$
Hydro-Québec	éclairage, chauffage, postes de compteurs, etc..	17 385.53\$
Idéation	concept graphique	395.91\$
Industries Canada	licences - radios - incendies	172.80\$
Industries Lam-e	veste de sécurité	51.48\$
Jean Bernier	réunions - incendies	46.00\$
Jonathan Perron	remboursement - vaccins	85.00\$
Laboratoire Hygienex	fournitures pour garage	1 053.84\$
Latulippe	bottes de sécurité	567.84\$
Laurentide Re/Sources Inc.	traitement des huiles	213.76\$
LCS	Hon. prof. - dégel électrique entré d'eau - base	474.27\$
LGT	honoraires professionnels - bibliothèque	8 968.00\$
L'Heureux Inc.	fournitures pour garage	90.00\$
Le Soleil	honoraires professionnels -	948.37\$
Les Productions du Versant est	livres - biblio	202.29\$
Librairie la liberté	livres - biblio	918.96\$
Lucie Laperle	remboursement - dépenses électorales	475.79\$
Lumen	fournitures	194.37\$
LVM	honoraires professionnels - bibliothèque	4 886.44\$
Maison anglaise	livres - biblio	475.33\$
Marc Gagnon	réunions - incendies	84.40\$
Marie-Josée Monderie	remboursement - kilométrage	60.50\$
Mario Lemire	remboursement - dépenses électorales	651.60\$
Matrec	location mensuelle - bacs	40.24\$
Marius Garon	pièces - trailer	26.56\$
Maxxam Analytique Inc.	analyses d'eau	787.01\$
Merrill Allard	essence	2 841.20\$
Michel Filion	honoraires professionnels - bibliothèque	539.62\$
Micheline Vallières	remboursement - vaccins	93.00\$
Mike-James Noonan	remboursement - dépenses électorales	675.81\$
MRC La Jacques-Cartier	misés à jour - évaluations	9 804.04\$
Murray Promotions Inc.	polos pour Sports & Loisirs	432.71\$

Néopost	carte de tarif balance postale	442.65\$
Orizon Mobile	système de communication	247.93\$
Oxygène Portneuf Inc.	location cylindres	118.44\$
Page Net	pagettes	11.55\$
Postage-On-Call	achat de timbres pour timbreuse	2 500.00\$
Pare-Pierre	lettrage sur camions, etc.	764.59\$
Patates Plus	incendies	231.59\$
Pièces d'auto Maurice	pièces pour camion	19.60\$
Pierre Chamberland	remboursement - fournitures - dards	90.00\$
Plomberie Parent Inc.	honoraires professionnels - entretien	621.96\$
Productions Chose Bine	spectacle de magie - Summerfest	1 034.78\$
Produits Sanitaires MG	fournitures	1 327.21\$
Publications Québec	mises à jour	97.16\$
Raymond Robitaille Excavation	contrat - déneigement - 4e versement	90 900.43\$
Réal Huot	fournitures - aqueduc	556.30\$
Référence Systèmes	ordinateurs	3 940.44\$
Renaud-Bray	livres - biblio	544.37\$
Réseau de Transport de la Capitale	contrat - autobus - avril	31 277.79\$
Réseau Biblio	fournitures - biblio	446.28\$
Revenu Québec	DAS 14_15_16-17	35 252.04\$
Robert Leroux	remboursement - dépenses électorales	365.91\$
Sani Orléans Inc.	job sur Donaldson - pompage des ponceaux	1 766.31\$
Sarah Perreault	remboursement - dépenses électorales	1 000.00\$
Scell-Tech	bail mécanique - rues	10 445.48\$
Shannon Vision	service téléphonie	1 164.55\$
Shaun Feeney	réunions - incendies	58.00\$
Shred-It	service déchiquetage	119.52\$
Sinto Inc.	pièces pour garage	196.96\$
Sophie Perreault	remboursement - dépenses électorales	668.89\$
Source Oméga Inc.	abreuvoir -- parc Barry & Hodgson	1 598.15\$
Spécialiste du Stylo	fournitures	1 624.49\$
Stéphane Hamel	remboursement - dépenses électorales	448.28\$
Stefauto Esthétique Inc.	camions	574.89\$
Talbot Équipement Inc.	pièces	170.21\$
Taxi Coop Val-Bélair	entente - autobus	930.00\$
Télus	cellulaires	203.05\$
Tessier Récréo-parc	parcs	1 107.21\$
Turcotte 1989 Inc.	entretien - complet du poste de suppression Maple	440.74\$
United Rentals	cylindre propane - zamboni	9.21\$
Union des municipalités du Québec	cotisation annuelle	3 121.26\$
Visa - Incendies	fournitures, pièces, équipement, etc. - incendies	5 294.13\$
Visa - Bibliothèque	achat de livres, renouvellements, fourn., etc. - biblio	905.51\$
Visa - Sports & Loisirs	réunions, achats de fournitures, équipements, etc..	1 646.96\$
Visa - Administration	don à Leucan, café, etc.	809.47\$
Visa - Voirie	achat fourn., batteries, frais de SPA, etc. - voirie	764.13\$
Voltec	entretien du réseau d'éclairage public - avril	1 283.41\$
Wolseley	pièces - aqueduc	2 596.37\$
Yanick Gauthier	réunions - incendies	40.50\$
		382 338.70\$

106-05-14

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Organisation administrative

12.1 Autorisation de création d'un poste temporaire étudiant à temps plein d'adjoint à l'administration au Service des Finances et du Greffe pour la période de l'été 2014 et lancement d'un appel de candidatures

107-05-14

CONSIDÉRANT les différentes tâches à effectuer par le Service des Finances et du Greffe durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Finances et du Greffe ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

107-05-14

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal autorise la création d'un poste temporaire étudiant à temps plein d'adjoint à l'administration au Service des Finances et du Greffe pour la période de l'été 2014 et le lancement d'un appel de candidatures pour combler ledit poste ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Octroi de statut de permanent à temps plein pour monsieur Éric Blais, monsieur Gilles Hamon, de madame Johanne Demers et monsieur Matthew Sicard-Payant à titre journaliers au Service des Travaux publics

108-05-14

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs journaliers saisonniers du Service des Travaux publics sont à l'emploi de la Municipalité depuis plus de 18 mois ;

CONSIDÉRANT le fait que la Municipalité aura besoin de l'apport de ces journaliers sur une base permanente ;

CONSIDÉRANT QUE les journaliers n'ont accès à aucun avantage social et qu'ils ne peuvent bénéficier du régime de retraite des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT les avantages liés à l'octroi d'un statut de permanent à temps plein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les incidences financières liées à l'octroi d'un tel statut sur le salaire net des employés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compenser les employés visés par la présente résolution afin qu'ils puissent maintenir leur niveau de vie actuelle ;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande, en conséquence, que les salaires desdits employés soient relevés d'un échelon de leur échelle salariale respective ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal octroie le statut de permanent à temps plein aux journaliers du Service des Travaux publics suivants : madame Johanne Demers et messieurs Éric Blais, Gilles Hamon et Matthew Sicard-Payant ;

ET QUE le directeur général soit, et il est, par les présentes, autorisé à faire procéder à un ajustement salarial équivalent à un échelon supplémentaire pour chaque employé visé par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Approbation des changements de dénomination et de différents titres d'emploi au Service des Finances et du Greffe

109-05-14

CONSIDÉRANT le Plan de réorganisation du Service des Finances et du Greffe présenté par le directeur des Finances et du Greffe et le directeur général, le 28 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire donner suite audit Plan ;

109-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal approuve le Plan de réorganisation du Service des Finances et du Greffe tel que présenté et déposé lors de la séance de caucus du 28 avril 2014 ;

QUE le Conseil approuve le changement de dénomination des titres d'emploi du Service des Finances et du Greffe selon les termes dudit Plan ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Autorisation de création d'un poste permanent à temps plein de technicienne à l'administration au Service des Finances et du Greffe et nomination de madame Marie-Josée Monderie

110-05-14

CONSIDÉRANT le Plan de réorganisation du Service des Finances et du Greffe présenté par le directeur des Finances et du Greffe et le directeur général, le 28 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire donner suite audit Plan ;

CONSIDÉRANT que ce Plan prévoit la création d'un poste permanent à temps plein de technicien à l'administration ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée exerce, de facto, cette fonction et exécute les tâches affectées à ce nouveau poste depuis le 6 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement très positive de madame Monderie ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal autorise la création d'un poste permanent à temps plein de technicien à l'administration au Service des Finances et du Greffe;

QUE le Conseil municipal nomme madame Marie-Josée Monderie à titre de technicienne à l'administration, poste permanent à temps plein, au Service des Finances et du Greffe et autorise le directeur des Finances et du Greffe à procéder aux ajustements salariaux appropriés selon l'échelle salariale existante pour ce poste et au même échelon que celui applicable actuellement à madame Monderie ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 Nomination de madame Ann Feeney à titre de chef d'équipe des brigadiers scolaires

111-05-14

CONSIDÉRANT le Plan de réorganisation du Service des Finances et du Greffe présenté par le directeur des Finances et du Greffe et le directeur général, le 28 avril 2014 ;

111-05-14

CONSIDÉRANT la résolution lui donnant effet ;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Feeney assume, de facto, depuis le début de son emploi en 1999 les responsabilités de chef d'équipe des brigadiers scolaires de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'ajuster son traitement salarial afin qu'elle soit rémunérée correctement en fonction de sa description de tâches réelles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir de façon permanente l'équité salariale de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal accorde une majoration de salaire équivalente à 1\$ l'heure ;

ET QUE le Conseil municipal autorise le directeur des Finances et du Greffe à procéder aux ajustements salariaux appropriés pour madame Feeney.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.6 Politique contre le harcèlement

ADOPTION

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation de cette politique a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Politique contre le harcèlement est adoptée, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.7 Modification à l'article 35 de la Politique de gestion des ressources humaines

112-05-14

CONSIDÉRANT la résolution 58-03-12 adoptant la *Politique de gestion des ressources humaines* de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 « Employés temporaires/saisonniers ou permanents à temps partiel » présente des incongruités ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le Conseil municipal modifie la *Politique de gestion des ressources humaines* afin que le premier se lise comme suit :

« La durée des vacances des employés temporaires/saisonniers est déterminée au prorata de la durée de leur contrat en fonction des barèmes énoncés dans le tableau suivant, arrondie à la journée régulière de travail (Loi sur les Normes du Travail). »

112-05-14

au lieu de

« La durée des vacances des employés temporaires/saisonniers est déterminée au prorata de la durée de leur contrat en fonction des barèmes énoncés dans le tableau suivant, arrondie à la journée régulière de travail (Loi sur les Normes du Travail). L'employé temporaire/saisonnier aura droit aux congés annuels; une année signifie le cumul de travail régulier totalisant douze mois, sans égard au calendrier. Un employé temporaire/saisonnier qui travaille six (6) mois consécutifs par année civile aura totalisé une année de service pour le calcul des congés après deux (2) ans. La période de vacances est rémunérée au taux régulier de l'employé. »

ET QUE cette résolution entre en vigueur le 5 mai 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.8 Nomination de monsieur Matthew Sicard-Payant à titre de chef d'équipe au Service des Travaux publics

113-05-14

CONSIDÉRANT la résolution 236-12-2012 nommant monsieur Alain Dubé comme chef d'équipe pour assister le contremaître de la voirie du Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que monsieur Dubé n'occupe plus ce poste ;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de sélection formé du Directeur du Service des Travaux publics, monsieur Pierre Bédard, de monsieur Stéphane Vachon et de monsieur le conseiller Mario Lemire, auprès des candidats intéressés pour combler ce poste ;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Lemire, APPUYÉ par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme monsieur Matthew Sicard-Payant comme chef d'équipe affecté au Service des Travaux publics ;

QUE la période probatoire soit fixée à 3 mois de la date de nomination ;

QUE le salaire de chef d'équipe soit conforme aux calculs de rémunération établis pour ce poste par la résolution 77-04-2012 ;

ET QUE les tâches appropriées lui soient attribuées.

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.9 Autorisation de déplacement et de participation au congrès 2014 de l'Union des municipalités du Québec et autorisation de dépenses en conséquence

114-05-14

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Union des municipalités du Québec, du 21 au 24 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, lequel prescrit qu'une autorisation du Conseil est requise pour permettre à un de ces membres ou à un des employés de participer à un tel événement, à l'exception du maire ;

114-05-14

CONSIDÉRANT l'article 142 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT l'article 300 du *Code civil* ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal autorise le maire, le maire suppléant, le directeur général ainsi que leur conjointe respective à participer au congrès 2014 de l'Union des municipalités du Québec ;

QUE les dépenses afférentes à une telle participation soient autorisées sur présentation des pièces justificatives, comprenant l'inscription, les déplacements (à 40¢ du kilomètre), l'hébergement ainsi que les frais de repas, selon les termes du *Règlement sur le traitement des élus municipaux* ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Finances et Greffe

- 13.1 Règlement 478 modifiant le Règlement décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux – USS Valcartier (266) » afin de modifier la clause d'imposition (278)**

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 478 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS, L'ENTRETIEN DE SENTIERS PIÉTONNIERS, LE DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES ET L'ENTRETIEN DE DEUX ABRIBUS AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE ANNUELLE SUR LES IMMEUBLES DU « SECTEUR DES LOGEMENTS FAMILIAUX – USS VALCARTIER (266) » AFIN DE MODIFIER LA CLAUSE D'IMPOSITION (278) »

- 13.2 Règlement 479 modifiant le Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie (267)**

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 479 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE ANNUELLE SUR LES IMMEUBLES DU « SECTEUR DES LOGEMENTS FAMILIAUX - USS VALCARTIER » AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES REQUISES À L'ENTRETIEN, AUX RÉPARATIONS À L'ACHAT DE MATÉRIEL ET À L'ADMINISTRATION RATTACHÉS AU RÉSEAU MUNICIPAL D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (267) »

13.3 Règlement 480 modifiant le Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » (302)

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 480 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE ANNUELLE AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES REQUISES À L'ENTRETIEN, AUX RÉPARATIONS, À L'ACHAT DE MATÉRIEL ET À L'ADMINISTRATION RATTACHÉS AU SERVICE ADDITIONNEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU « SECTEUR DES LOGEMENTS FAMILIAUX – USS-VALCARTIER » (302) »

13.4 Allocation de crédits supplémentaires pour un projet « rénovations du centre communautaire 2014 » d'un maximum de 50 000\$ à même les surplus non affectés de la Municipalité

115-05-14

CONSIDÉRANT le Rapport financier 2012 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés non affectés excèdent, à ce jour, la somme de 200 000\$;

CONSIDÉRANT les besoins prioritaires de rénovation du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire d'accélérer la réalisation de différents travaux de rénovation de cet édifice municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal alloue des crédits supplémentaires pour un projet « rénovations du centre communautaire 2014 » d'un maximum de 50 000\$ à même les surplus non affectés de la Municipalité ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 Consultation publique et adoption – Règlement 470 modifiant le Règlement (386) sur le traitement des élus municipaux

ADOPTION

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 février 2014 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le règlement modifiant le *Règlement sur le traitement des élus municipaux (386)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.6 Désignation de monsieur Yannick Gauthier à titre de responsable des achats au Service des Incendies

116-05-14

CONSIDÉRANT le Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal désigne monsieur Yannick Gauthier à titre de responsable des achats au Service des Incendies;

QUE le Conseil résilie toute autorisation antérieure accordée à monsieur Cyr Ouellet, à ce titre ;

QUE le Conseil autorise le transfert de carte de crédit liée à cette fonction selon la teneur de la présente résolution ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.7 Rapport des dépenses électorales pour l'élection municipale du 3 novembre 2013

DÉPÔT

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport des dépenses électorales pour l'élection municipale du 3 novembre 2013* à tous les membres du Conseil municipal.

13.8 Résultats semestriels 2013 et états comparatifs de revenus et dépenses

Le point est reporté à la prochaine séance.

13.9 Rapport annuel 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

14) Varia et déclarations des conseillers

14.1 Déclaration du mois de mai, mois de l'arbre

MOTION

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Je choisis la forêt* » que le *Mois de l'arbre et des forêts* est lancé ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle thématique encourage les organismes et municipalités à organiser des projets de reboisement ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des façons par excellence de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts* est de planter un arbre ;

EN CONSÉQUENCE, le Maire et les conseillers de la Municipalité de Shannon proclament le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2014* ».

La conseillère Francine Girard déclare que le Conseil municipal a approuvé la mise en place de nouvelles mesures parmi lesquelles on retrouve 1 nouvelle résidence = 1 arbre. La CWL offre un déjeuner le 1^{er} juin et des arbres seront également remis lors de cet événement.

14.2 Renouvellement du contrat du service de transport en commun avec le RTC

117-05-14

CONSIDÉRANT le Règlement 435 sur l'organisation d'un service de transport en commun urbain et interurbain;

CONSIDÉRANT les négociations des intervenants pour le renouvellement dudit contrat ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat du service de transport en commun avec le RTC pour une période de trois ans, selon les termes de celui - ci ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Gala Les étoiles de la Jacques-CartierMOTION DE
FÉLICITAIONS

Le conseiller Mike-James Noonan énumère les gens qui ont été nominés dans chaque catégorie :

Industrie et commerce SADC

Nomination de la Maison du vélo de Shannon (Madame Lucie Laperle) – (depuis 15ans) c'est la qualité du service à la clientèle attentionné qui a d'ailleurs fait sa renommée.

Nouvelle entreprise

Nomination de Mallard Services bureautiques. Jeune entreprise qui offre des services à la carte de secrétariat, de tenue de livres, de traduction et de gestion des médias sociaux. En fait, cette entreprise aide les PPE et les PME à se libérer des tâches administratives pour se concentrer sur leurs activités premières

Personnalité féminine de l'année

Nomination de Marie-claude Fortier : Exemple même que la détermination, le travail et l'espoir portent fruit. Son Entreprise, le Domaine l'Équi-libre qui offre des cours et des camps d'équitation, est sur une véritable lancée.

Personnalité culturelle et Mise ne valeur de la culture

Nomination de Gabrielle McBain dans 2 catégories– St-Gabriel de Valcartier a une passion, Danse irlandaise qu'elle pratique depuis l'âge de 5 ans. Sa passion et son talent l'ont menés à prendre part à des compétitions de grande envergure au Québec, en Ontario et aux états unis. (53^e au monde championnat à Londres) fait la promotion de la culture irlandaise, enseigne l'art de cette danse aux jeunes. Par son implication dans sa communauté, et la transmission de son art, elle contribue à conserver sa culture et son patrimoine bien vivants.

15) Période de questions

La parole est accordée au public pour la période de questions.

À la demande d'un citoyen, la Municipalité mettra à la disposition des citoyens une brochure expliquant les matériaux à utiliser pour respecter le Code du bâtiment

DÉPÔT

Monsieur Sylvain Boisvert dépose un document concernant à la procédure du référendum pour le Règlement numéro 456, article 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et demande une réponse écrite.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance régulière à 21h15.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général